Paris, le 18 novembre 2026

Fédération UNSA Finances – UNSA Douanes
6 rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet – Teledoc 322
75703 PARIS Cedex 13

À

l'attention de Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes publics

Objet : Ouverture de négociations sur la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels douaniers et la reconnaissance de nouvelles sujétions

Monsieur le Ministre,

Le 2 juillet dernier, vous avez annoncé un plan d'investissement destiné à accompagner la feuille de route « Douane 2030 » et à renforcer les capacités de la douane au service de la protection de nos concitoyens.

Ces ambitions reposent avant tout sur l'engagement quotidien des agents. La technicité croissante des missions, les responsabilités exercées et les contraintes opérationnelles auxquelles ils sont confrontés doivent trouver une traduction concrète dans leur rémunération. L'attractivité et la fidélisation des personnels en dépendent directement.

Dans le même temps, les mesures indemnitaires récemment annoncées dans d'autres administrations concourant à la sécurité de notre pays viennent s'ajouter à des revalorisations déjà mises en œuvre. Cette évolution crée un contexte nouveau qui rend indispensable l'ouverture d'une réflexion d'ensemble sur la reconnaissance indemnitaire des personnels de la DGDDI.

C'est pourquoi l'UNSA Douanes demande l'ouverture, sous l'égide de votre ministère, de négociations avec les organisations syndicales représentatives de la DGDDI, assorties d'un calendrier précis, de mandats clairs et d'une trajectoire budgétaire identifiée, afin d'engager la revalorisation des régimes indemnitaires de l'ensemble des personnels douaniers et de reconnaître les nouvelles sujétions aujourd'hui insuffisamment, voire aucunement, prises en compte.

Dans le cadre de nos précédents échanges à Montreuil, pour la branche Surveillance, nous revendiquons une revalorisation significative de l'indemnité de risque, à hauteur de 40 points. L'exposition permanente aux trafics criminels, la dangerosité des interventions et les exigences de disponibilité justifient également un réexamen de la compensation des horaires atypiques, du travail de nuit et de la pénibilité, ainsi qu'une meilleure reconnaissance des qualifications et responsabilités opérationnelles.

Pour les personnels des Opérations commerciales (OPCO) et de l'Administration générale, nous demandons une revalorisation des allocations complémentaires de fonction (ACF) ainsi qu'une meilleure reconnaissance des métiers et des expertises exercés. Les responsabilités réglementaires et juridiques, les missions de contrôle, l'accompagnement des usagers et le maintien des fonctions support constituent des composantes essentielles de l'action douanière. Les transformations successives de l'administration et les difficultés persistantes rencontrées avec certains outils métiers, notamment DELTA I/E, dont le déploiement demeure imparfait, accroissent encore la charge pesant sur les agents.

Cette négociation doit également permettre de traiter les risques et contraintes aujourd'hui insuffisamment couverts par les dispositifs existants. Dès le 20 mars 2026, l'UNSA Douanes a demandé la mise en place d'une reconnaissance indemnitaire des risques liés aux contrôles de terrain réalisés par les agents OPCO. Les interventions en entrepôts, commerces de proximité, exploitations ou zones de stockage exposent les personnels à des risques spécifiques. Dès lors que l'administration reconnaît ces risques au point de justifier l'attribution d'équipements de protection balistique, elle doit également en tirer les conséquences sur le plan indemnitaire.

Enfin, les discussions annoncées pour 2027 concernant les missions, le maillage territorial et l'indemnitaire de la branche OPCO doivent être préparées sans attendre. Les contraintes sont déjà supportées par les agents ; leur reconnaissance ne peut être constamment différée.

Monsieur le Ministre, les investissements matériels engagés au bénéfice de la douane doivent désormais s'accompagner d'un engagement comparable en faveur de ses personnels. À l'instar des choix opérés dans le cadre de la loi RIPOST pour la répartition des missions de contrôle, les douanières et les douaniers ne peuvent une nouvelle fois être les oubliés des politiques de reconnaissance alors qu'ils contribuent pleinement, chaque jour, à la sécurité de nos concitoyens et à la protection des intérêts de la Nation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'UNSA Douanes	Pour la Fédération UNSA Finances
Le secrétaire général	Le secrétaire général adjoint
	
Sébastien RUCART	Grégory DUCORNETZ